



VILLE D'AUBRY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Publié le 30 avril 2026

Séance ordinaire du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-et-un avril s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Aubry certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Aline LAUTRIE, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Abdelmalik SINI, Dorothee LORTHIOS, Rudy CARLIER, Chantal WAGON, Djamel BOUTECHICHE, Brahim NOUI, Christophe LOURDAUX Françoise PLATEAU, Marie-Françoise CARLIER, Marie-Paule PLESSIS, Bernard MOREL, Corinne DESPREZ, Ludovic ALVAREZ, Miguel VALLADARES, Amel SAIDI, Anne-Sophie TASZAREK, Nicolas SKRZYSZOWSKI, Peggy ARTISSON, Laëtitia DEVAUX, Mohamed GUENDOUZ, Freddy KACZMAREK, Alexandra DANIELCZYK, Walid TRARI

Absent ayant donné procuration : Anne-Cécile LEVRAY à Rudy CARLIER

Absent : Eric ZELAZNY

Monsieur Didier SZYMANEK a été désigné secrétaire de séance

17 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL MUNICIPAL A UNE ASSOCIATION (CENTRE SOCIAL PABLO PICASSO)

Madame WAGON rappelle à l'assemblée que depuis le 1^{er} octobre 2016, les services culturels et jeunesse de la commune ont emménagé dans les nouveaux locaux dénommés l'ESCALE (Espace Socio Culturel d'Animation, de Loisirs et d'Echange).

C'est donc dans cet esprit que les services administratifs du centre social Pablo Picasso ont intégré également l'ESCALE, afin de permettre aux habitants d'accéder au maximum de services en un même lieu.

Cette convention a pour but de clarifier la mise à disposition de locaux et leurs modalités d'occupation par le centre social.

Vu l'avis favorable de la commission jeunesse et du Bureau Municipal, il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver la convention de mise à disposition d'un local de l'ESCALE au centre social Pablo Picasso,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

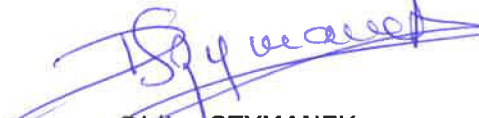
A 23 voix pour et 5 abstentions (Anne-Sophie TASZAREK, Nicolas SKRZYSZOWSKI, Peggy ARTISSON, Laëtitia DEVAUX, Mohamed GUENDOUZ)

Approuve la convention de mise à disposition d'un local de l'ESCALE au centre social Pablo Picasso,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois suivant sa publication. Il peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible via le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>

Le Secrétaire de Séance



Didier SZYMANEK



Pour copie conforme,
Le Maire



Bernard CZECH